

SSIAP 3

Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

PRÉREQUIS À LA FORMATION

Diplôme de niveau 4 minimum (ou VAE), ou SSIAP 2 avec 3 ans d'expérience, ou ERP2/IGH2 avec 3 ans d'expérience.

Être titulaire d'un certificat de secourisme valide (AFPS, PSC1, SST ou PSE1).

DURÉE

216 heures hors examen

TARIF 2025

Une étude sera réalisée afin de vous proposer un tarif adapté.

A partir de 4100 €.

TAUX DE RÉUSSITE

100% de réussite en 2024.

RESPONSABLE DE FORMATION

M.DOUVRAIN : 06 31 36 57 99

AGENCE : 09 86 44 35 20

TYPE D'ÉVALUATION

Diplôme SSIAP 3 délivré après réussite des épreuves officielles.

Épreuve écrite : QCM (40 questions - 40 min).

Épreuve orale : animation d'une séquence pédagogique (15 min/stagiaire).

Épreuve pratique : gestion du poste central en situation de crise (20 min/stagiaire).

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

DÉTAILS DE LA FORMATION

- Préparation complète au diplôme SSIAP 3.
- Formateurs expérimentés issus du terrain (pompiers, chefs de service sécurité).
- Cas pratiques immersifs et mises en situation réelles.
- Accompagnement individuel pour la réussite aux épreuves.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Piloter un service sécurité incendie.
- Concevoir et suivre la politique sécurité de l'établissement.
- Conseiller la direction et assister les services de secours.
- Gérer le budget, la maintenance et la conformité réglementaire.
- Obtenir le diplôme SSIAP 3.

CONTENU

- Comportement au feu et propagation.
- Utilisation des moyens d'extinction.
- Matériaux de construction et lecture de plans.
- Études de projets et outils d'analyse.
- Classement et obligations réglementaires ERP, IGH, habitation, code du travail.
- Moyens de secours et systèmes de sécurité incendie.
- Visites d'établissements et accessibilité PMR.
- Analyse et évaluation des risques.
- Suivi des travaux de sécurité et documents administratifs.
- Communication et rédaction de rapports.
- Veille réglementaire.
- Organisation et rôle des commissions.
- Préparation et accompagnement des visites.
- Organisation et encadrement du personnel.
- Droit du travail, droit civil et pénal appliqués au service sécurité.
- Suivi budgétaire, achats et contrats de maintenance.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance théorie/pratique.
- Études de cas, interventions diverses, exercices, plans, notices...
- Utilisation de matériels pédagogiques (plans, SSI, outils budgétaires).